



Présidence : Grèce

605ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 24 février 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 35

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Table ronde sur les principes inhérents au Code de conduite :

- *Dr Wolfgang Zellner, Chef par intérim du Centre de recherche sur l'OSCE*
- *Dr Andrei V. Zagorski, Chercheur principal, Centre de Moscou pour les études sur la guerre et la paix, Institut d'État des relations internationales*
- *M. David Law, Associé principal et Coordonnateur du Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées*

Présidente, M. W. Zellner (FSC.NGO/1/10), M. A. Zagorski, M. D. Law, Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Suisse (FSC.DEL/29/10 OSCE+), Géorgie, Allemagne, Irlande, Biélorussie, Lettonie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Rapport intérimaire sur l'élimination du premier lot de stocks de mélange* : Ukraine (FSC.DEL/28/10 OSCE+), Présidente, Fédération de Russie
- b) *Proposition d'échange de vues sur les événements d'août 2008* : Géorgie, Présidente

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 mars 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/611

24 février 2010

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

605ème séance plénière

FSC Journal No 611, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPEENNE

L'Union européenne apprécie grandement l'initiative de la Présidence du FCS d'organiser un débat table ronde sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Nous tenons également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Wolfgang Zellner et M. Andrei V. Zagorski ainsi qu'à M. David Law en tant qu'orateurs invités. Votre analyse et vos exposés incitant à la réflexion seront fondamentaux pour la poursuite de notre discussion sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre du Code de conduite. En outre, vos connaissances spécialisées contribueront à nos discussions au sein du FCS sur les principes inhérents au Code.

L'UE voit dans le Code de conduite un document unique reflétant la nature novatrice de l'acquis de l'OSCE. C'est l'un des documents de l'OSCE qui concrétise son approche transdimensionnelle et globale de la sécurité.

Le Code de conduite a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la sécurité européenne en promouvant des normes de comportement responsable et coopératif en matière de sécurité, y compris de renforcement démocratique de la sécurité à l'intérieur des États.

L'intérêt du Code de conduite réside aussi dans le vaste éventail des principes couvrant les affaires interétatiques et intra-étatiques. Chacun de ces principes est de la plus haute importance. Nous prenons également acte des dispositions du Code liées à la lutte contre le terrorisme.

L'UE souligne par ailleurs le rôle du Code de conduite pour ce qui est de régir les relations internationales et les règlements concernant les forces armées. Elle considère le Code de conduite comme étant indispensable pour assurer le contrôle démocratique des forces armées, des forces paramilitaires, des forces de sécurité intérieure, ainsi que des services de renseignements et de police.

Nous tenons à insister sur le fait que chaque État participant de l'OSCE est convenu d'agir conformément au principe du contrôle démocratique des forces armées et de faire en

sorte qu'elles opèrent sous contrôle démocratique et dans le respect des prescriptions légales. Dans ce contexte, l'UE souligne qu'il est stipulé, au paragraphe 25 du Code de conduite, que « Les États participants s'abstiendront de tolérer ou d'entretenir des forces qui échapperaient au contrôle de leurs autorités constitutionnellement établies ou n'auraient pas à leur rendre compte ». En parallèle, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales devrait recevoir l'attention voulue dans la gestion et le recrutement du personnel des forces armées.

L'UE attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale du Code de conduite. Ayant adopté des décisions sur la sensibilisation et l'information concernant le Code ainsi que sur la mise à jour du Questionnaire, l'UE est favorable à l'idée d'une meilleure évaluation et d'un meilleur examen afin d'améliorer la mise en œuvre du Code de conduite.

L'UE espère également que la discussion qui débute aujourd'hui sur les principes inhérents au Code de conduite aboutira à des résultats tangibles. L'UE et ses membres sont prêts à participer activement au débat. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les prochaines discussions sur l'amélioration de la mise en œuvre du Code de conduite et la discussion sur les principes inhérents au Code.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.